
SCHEMA DE GOUVERNANCE L'OPERATION GRAND SITE DE L'ESTEREL

JPJ/FR/SH - SIPME - DREAL PACA

Version du 12/07/2019, intégrant les remarques du COPIL OGSn°1 du 29 mars 2019

PRESENTATION DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire le système de gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'Opération Grand Site de l'Estérel (OGS) en vue de porter une dynamique de projet concerté. Il s'agit d'un processus institutionnel et organisationnel de construction des différents modes de coordination entre acteurs, en vue de résoudre des problèmes du territoire, via la construction du projet Grand Site de l'Estérel. Le présent document précise ainsi les types d'acteurs impliqués dans la prise de décision, leur mode d'interaction et d'organisation, et les modes d'association de la société civile au processus, dans une logique de concertation.

Conformément à la Convention Internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 reprise par la Charte Constitutionnelle de l'environnement, l'OGS veut prévoir et promouvoir une dynamique de projet partagé et une gouvernance intégratrice pour le vaste processus de son élaboration. La gouvernance se doit de rester souple, démocratique et efficace.

Le schéma de la gouvernance de l'OGS Estérel est issu :

- des contributions formulées lors du Groupe de travail de préfiguration de la gouvernance du 10/07/2018 organisé par le SIPME, qui a associé des élus et des techniciens des communes du territoire de l'OGS, des représentants d'EPCI du territoire (CAVEM, CAPL, CCPF), des représentants de collectivités (Région PACA, Conseil Départemental du Var et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), des représentants des propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF, Conservatoire du Littoral, CD 06 gestionnaire du parc départemental de l'Estérel à Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer), des représentants de l'Etat (Préfecture 83 et 06, DREAL PACA), des représentants d'offices du tourisme du territoire et de l'Agence de Développement et de promotion touristique « Estérel Côte d'Azur », et un représentant national du Réseau des Grands Sites de France (RGSF).
- des documents de cadrage du Ministère de l'Environnement et du RGSF en matière de gouvernance des OGS,
- de certains retours d'expérience de territoires d'OGS et Grands Sites de France labélisés,
- des analyses formulées lors du séminaire « Gouvernance » organisé par le RGSF à Paris en janvier 2019,
- de l'avis de la DREAL PACA et de la Sous-Préfecture de Draguignan (le Sous-Préfet de Draguignan ayant été nommé coordinateur de l'OGS pour les services de l'Etat).

ROLE DU SIPME, STRUCTURE GESTIONNAIRE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Rôle du SIPME

Le SIPME est la structure porteuse de l'Opération Grand Site (OGS), lancée en vue de l'obtention du label « Grand Site de France ». Son action sur l'OGS est permanente.

Au cours de la phase qui s'engage, le SIPME est chargé de piloter l'élaboration du programme d'OGS, sous l'égide du comité de pilotage.

Disposant de personnel permanent dédié à cette mission, il anime techniquement l'ensemble de l'OGS et organise notamment le travail des différentes instances décisionnelles et consultatives qui y participent.

Il sera par la suite chargé d'organiser la mise en œuvre du programme OGS, une fois celui-ci approuvé au niveau national par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP), de réaliser directement certaines de ses actions, de coordonner les autres. Il coordonne l'application des différentes politiques publiques et les acteurs du territoire. Il devra mettre en place un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du programme de l'OGS dans la perspective à terme de la candidature au label Grand Site de France.

Il porte d'ores et déjà les actions de préfiguration de l'OGS, notamment les études (Charte forestière de territoire signée en 2015, étude de fréquentation entre 2016-2018, Plan de Paysage et Schéma d'accueil du public en 2018-2020, Etudes d'avant-projet pour la réhabilitation de la Maison forestière du Malpey en 2017-2019).

En 2017, il a rédigé la Note Argumentaire OGS (dossier de candidature OGS) avec l'appui de la DREAL PACA, qui a été validée en 2018 par le ministre en charge de l'environnement. L'Estérel est ainsi entré officiellement en OGS le 1er octobre 2018, devenant le « Grand Site de l'Estérel ». Il sera « Grand Site de France de l'Estérel » lorsque le label décerné par l'Etat aura été obtenu, après mise en œuvre du programme OGS.

Le SIPME est aussi le garant de la bonne utilisation des marques déposées par l'Etat à l'INPI « Opération Grand Site » et « Grand Site ».

Composition du Comité Syndical du SIPME

Le Comité Syndical comprend les représentants élus des collectivités membres du SIPME :

- Commune des Adrets-de-l'Estérel,
- Communauté de Communes du Pays de Fayence, qui adhère au SIPME pour la commune de Bagnols-en-Forêt
- Commune de Fréjus
- Commune de Puget-sur-Argens
- Commune de Roquebrune-sur-Argens
- Commune de Saint-Raphaël
- Commune de Théoule-sur-Mer

Le Comité Syndical comprend donc toutes les communes du périmètre OGS, à l'exception de Mandelieu-la-Napoule dans les Alpes-Maritimes, dont l'adhésion est envisagée, et qui est d'ores et déjà signataire de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel de 2015. Il comprend également la commune de Roquebrune, qui ne fait pas pour l'instant partie du périmètre OGS, mais dont l'intégration au périmètre est à l'étude.



COMITES DE SUIVI DE L'OGS ESTEREL

ORGANE	ROLE	COMPOSITION
<p>COFIL</p> <p>Comité de Pilotage</p>	<p>Le COFIL regroupe les dirigeants des personnes publiques (Etat et collectivités) impliquées dans l'OGS, et notamment les financeurs.</p> <p>Il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS.</p> <p>Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions OGS auprès des différentes autorités et institutions participant au projet.</p> <p>Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition.</p> <p>En tant que de besoin, il peut associer à ses réunions toute personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles à l'établissement du projet de l'OGS.</p> <p>Le COFIL se réunit une à deux fois par an.</p>	<p>Coprésidé par le Sous-Préfet de Draguignan et par le Président du SIPME</p> <p>Collège des élus du territoire : Maires des communes du territoire de l'OGS validé dans la Note argumentaire de 2018 : Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer Un élu référent de chacune des communes du territoire de l'OGS Un élu référent du Conseil Régional de PACA Un élu référent du Conseil Départemental du Var Un élu référent du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Un élu référent de la Communauté d'Agglomération des Pays des Lérins (CAPL) Un élu référent de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) Un élu référent de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)</p> <p>Collège des représentants de l'Etat : Un représentant de la Sous-Préfecture de Grasse Un représentant de la DREAL PACA Un représentant de la DRAAF PACA Deux représentants de la DRAC PACA : UDAP 83 et 06 Deux représentants de la DDTM : 83 et 06</p> <p>Collège des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF Un représentant du Conservatoire du Littoral Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Département de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var (Fransylva)</p> <p>Collège des Offices du tourisme intercommunaux : Le Président de l'Agence Estérel Côte d'Azur Le Président de l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Fayence Le représentant de l'Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer</p>

		<p>Un représentant du Conseil Consultatif de l'OGS, porte-parole choisi par ce Conseil pour siéger au COPIL</p> <p>Responsables techniques SIPME de l'OGS : Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS</p>
<p>COTECH Comité technique</p>	<p>Le COTECH est une formation technique du COPIL, qui se réunit pour organiser le travail d'élaboration du programme de l'OGS, les études et les actions de préfiguration.</p> <p>A cet effet, il anime les commissions thématiques et le Conseil consultatif.</p> <p>Il prépare les décisions qui relèvent de l'approbation formelle du COPIL.</p> <p>Formé de responsables des services techniques des principaux organismes du COPIL, il peut se réunir en séance plénière ou en formations plus restreintes, selon les sujets abordés lors des réunions.</p> <p>Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais à minima une fois par trimestre</p>	<p>Présidé par le Président du SIPME ou son représentant</p> <p>Collège des représentants de l'Etat : L'Inspecteur des Sites de la DREAL PACA Le représentant de la Sous-Préfecture de Draguignan Deux représentants de l'UDAP (architecte des bâtiments de France) : 83 et du 06 Deux représentants des DDTM 83 et 06</p> <p>Collège des techniciens des collectivités locales : Le représentant technique de chacune des communes de l'OGS (voir la liste du COPIL) Le représentant technique de la CAVEM (gestion Natura 2000) – de la CAPL et de la CCPF Le représentant technique du CD 83, du CD 06, et du CR PACA Le représentant technique des communes concernées par le projet d'OGS, mais non encore intégrées à la démarche (soit Mandelieu-la-Napoule et Roquebrune-sur-Argens)</p> <p>Collège des gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF, Un représentant du Conservatoire du Littoral, Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Départemental de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</p> <p>Autres acteurs : Un représentant du SDIS Un représentant du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement</p> <p>Responsables techniques SIPME de l'OGS : Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS</p>

<p>CONSEIL CONSULTATIF</p>	<p>Le Conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis.</p> <p>Il constitue également un espace d'échange où les représentants des acteurs concernés par la démarche OGS peuvent se rencontrer et dialoguer.</p> <p>Il est à articuler avec les commissions thématiques, qui réuniront également les acteurs de la société civile.</p> <p>Le rôle, la composition et le fonctionnement de cette instance sont à préciser.</p> <p>Il se réunit une à deux fois par an, avant le COPIL, afin que ses avis puissent lui être transmis.</p>	<p>Présidé par le Président du SIPME ou son représentant</p> <p>Représentants techniques de certaines institutions et administrations : Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, ONF, Conservatoire du littoral, Education Nationale, Association des Communes Forestières 83 et 06 (COFOR), Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)</p> <p>Représentants d'organisations touristiques : OT et Oti du territoire, Agence Estérel Côte d'Azur, Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur (pour les Alpes-Maritimes), Agence de Développement touristique du Var (ADT VAR)</p> <p>Représentants d'associations locales : sports de nature (1 FFR, 1 FFC, 1 représentant des sports de mer, 1 Collectif Estérel pour Tous, 1 escalade), environnement (2 représentants), éducation (1 représentant), patrimoine (1 représentant), fédération de chasse 83 (1 représentant), 1 représentant de la Fédération des associations des activités nautiques du Var.</p> <p>Représentants de professionnels : 1 représentant des apiculteurs, 1 représentant des professionnels des sports de nature, 1 représentant de l'élevage, 3 représentants des professionnels du tourisme (hébergeur hôtel, hébergeur camping, commerçant), 1 représentant du SDIS, 2 représentants des pêcheurs (prudhommes de pêche de Saint-Raphaël et de Cannes)</p> <p>Responsables techniques SIPME de l'OGS : Directeur du SIPME Chargé de mission OGS</p>
<p>COMMISSIONS THEMATIQUES</p>	<p>Les commissions sont des lieux d'information, de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'OGS.</p> <p>Leur nombre et leur composition n'est pas fixe, le COTECH suit leurs travaux.</p> <p>Trois commissions sont pressenties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commission du patrimoine naturel, culturel et paysager 2. Commission des activités de nature et de découverte 	<p>Chaque commission est présidée par un élu du territoire et animée par le Chargé de mission OGS.</p> <p>Les acteurs sont répartis en fonction de leur domaine de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs institutionnels (cf. COTECH) ➤ Associations locales ➤ Représentants de socio-professionnels ➤ Experts invités

	<p>3. Commission du tourisme durable et du développement économique</p> <p>Elles sont réunies en fonction des besoins à l'initiative du COTECH.</p>	
--	---	--

Des réunions grand public d'information des habitants seront également organisées chaque année en vue de rendre compte de la vie du Grand Site et des actions menées.

Pour assurer le **suivi des grandes études et projets structurants de l'OGS**, les COPIL et COTECH de l'OGS ainsi que des groupes de travail ad hoc pourront être réunis avec des acteurs complémentaires, en fonction des thématiques.

Après validation du programme OGS et passage en CSSPP, une **Convention Cadre Etat-Collectivités** pourra être établie pour la mise en œuvre et le financement des actions prévues.

Le processus sera complété tout au long du projet par une **collaboration avec le Réseau Grand Sites de France (RGSF)**, auquel le SIPME a adhéré en 2017.

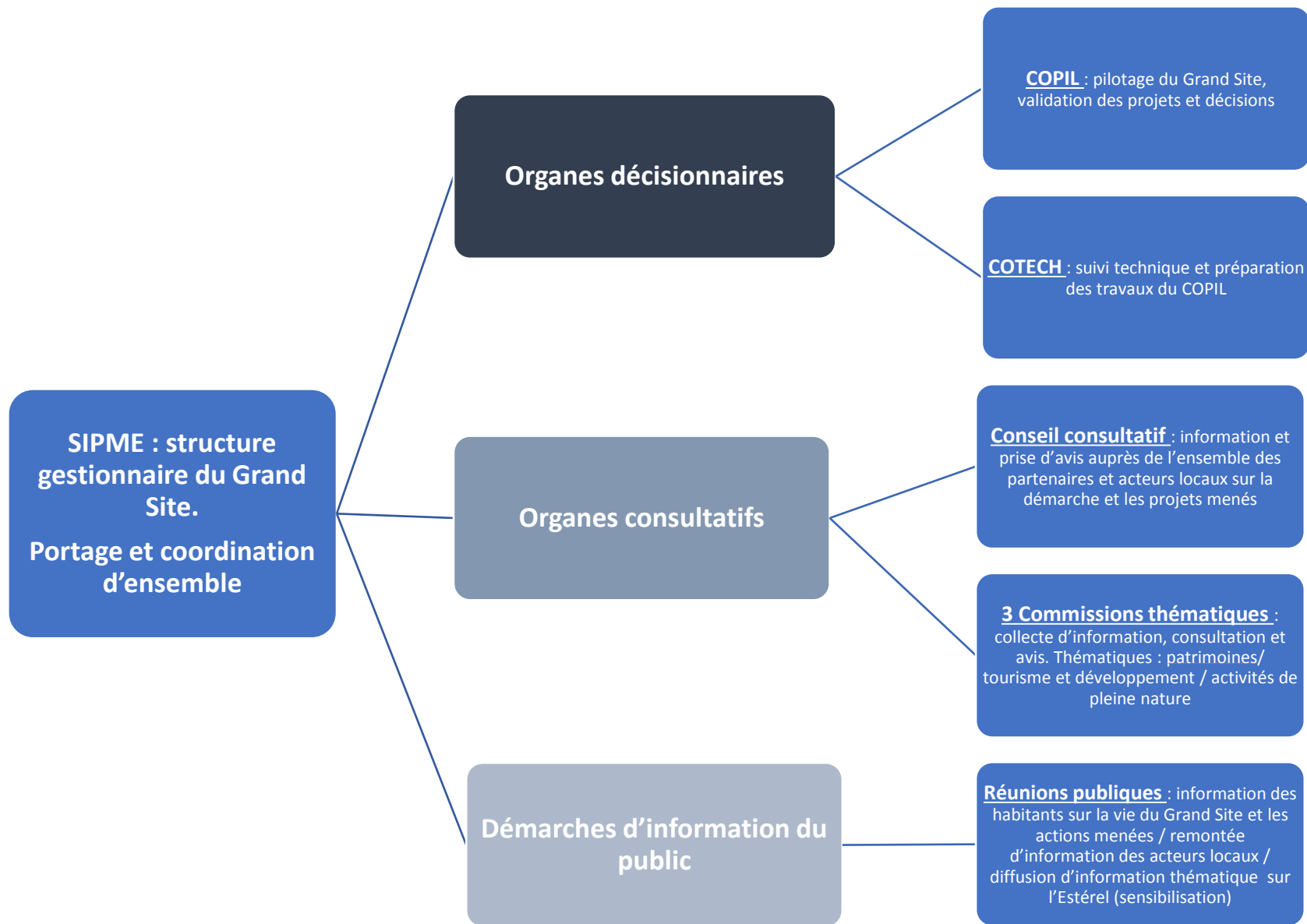


Schéma de gouvernance de l'OGS Estérel